



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LA RAVOIRE**

**COMPTE RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 AVRIL 2023**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA RAVOIRE dûment convoqué, s'est réuni en commission plénière à la Mairie le 5 avril 2023, sous la présidence de Mr Alexandre GENNARO Président.

Présents : Mmes Chantal COCHET, Chantal GIORDA, Marie DEBRUERES, Michèle REGNIER, Cécile RYBAKOWSKI, Monique VISSOUD et Mrs Pierre DECHARGÉ, Gilles BAIX, Frédéric RICHARD Alexandre GENNARO, Thierry GERARD et Philippe POUCHAIN

Excusés : Jean-Luc DELWAL, Bernadette DETROYAT (pouvoir à Gilles BAIX), Samira MAKHLOUFI (pouvoir à Chantal GIORDA)

En préambule M. le Président remercie les membres du conseil d'administration pour leur assiduité et leur implication dans l'instance délibérative du CCAS ainsi que le travail effectué par les agents au service de la population ravoirienne.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'assemblée délibérante, Mme Chantal GIORDA vice-présidente du CCAS, vérifie que le quorum est atteint : 12 membres présents sur 15, la séance peut avoir lieu.

Elle prend acte des pouvoirs et désigne un secrétaire de séance : Thierry GERARD

**Approbation du compte-rendu du 14 février 2023**

Le conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 14 février 2023 à l'unanimité. Et prend note d'une remarque sur l'exhaustivité de la retranscription des échanges.

## Approbation du compte de gestion 2022

---

L'ensemble des dépenses mandatées et des recettes titrées, répertoriées dans le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement : excédent	=	24 435,67 €
➤ Section d'investissement : excédent	=	3 698,20 €
Solde excédentaire	=	28 133,87€

Ces résultats doivent être repris lors de l'élaboration du budget primitif 2023 de la façon suivante :

- 24 435,67 € en recettes de fonctionnement : article 002.
- 3 698,20 € en recettes d'investissement au 001

Il est souligné que les crédits n'ont pas été dépensés dans leur intégralité, cependant l'excédent diminue d'année en année et la subvention communale a augmenté ces dernières années, de 60000€ en 2018 à 73150€ en 2022.

Le fléchage du CCAS est de plus en plus efficace et le recours aux aides tend également à faire diminuer cet excédent.

**Le Compte de gestion ainsi dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité**

## Approbation du compte administratif 2022

---

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		26 403,90		3 515,35	0,00	29 919,25
Opérations de l'Exercice	87 033,28	85 065,05	1 442,76	1 625,61	88 476,04	86 690,66
<b>TOTAUX</b>	<b>87 033,28</b>	<b>111 468,95</b>	<b>1 442,76</b>	<b>5 140,96</b>	<b>88 476,04</b>	<b>116 609,91</b>
Résultats de clôture		24 435,67		3 698,20		28 133,87
Restes à réaliser		0,00	0	0	0	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>24 435,67</b>	<b>0,00</b>	<b>3 698,20</b>	<b>0</b>	<b>28 133,87</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>24 435,67</b>		<b>3 698,20</b>		<b>28 133,87</b>

Le compte administratif 2022 est la traduction réelle de l'ensemble des dépenses réglées et des recettes titrées au cours de l'exercice budgétaire.

Il se traduit comme suit :

➤ **Fonctionnement**

Dépenses	87 033,28€
Recettes	85 065,05 €
Excédent antérieur reporté	26 403,90€
<b>Solde = excédent</b>	<b>24 435,67 €</b>

➤ **Investissement**

Dépenses	1 442,76€
Recettes	1 625,61
Excédent antérieur reporté	3 515,35€
<b>Solde = excédent</b>	<b>3 698,20 €</b>

**Totaux cumulés = Fonctionnement + Investissement = 28 133,87€**

Le budget du CCAS est essentiellement un budget de fonctionnement

**En fonctionnement,**

**Les recettes ont été essentiellement composées de :**

- Concession cimetière : 2 400,98€
- Prestation de service (recettes des animations et pass numériques) : 3411,08€
- Participation conférence de financeurs ateliers prévention séniors : 2760€
- Participation REAAP aide investissement atelier des parents : 1330€
- Annulation mandat : 12,99€
- Subvention de la commune : 73 150€

**Les dépenses ont été essentiellement composées de :**

- 6135 - Location mobilières (location ciné débat, DVD...) : 461,06€
- 6232- Fêtes et cérémonies (fournitures panier de Noël, spectacle de fin d'année, hébergement la grande motte, atelier gym sénior...) : 20359,57€
- 6512-Redevances de droits d'utilisations : 422,96€
- 6562- Aides facultatives : 13881,97€ + 950€ aide achat vélo
- 658 - Charges de gestion courante (convention aide à l'accueil de loisirs de familles ravoiriennes et convention hébergement d'urgence ACFP73) : 10 059,05€
- 60632- 6068 - Fournitures de petit équipement et autres fournitures : 933,62€ + 639,28€
- 6574 - Subventions aux associations : 31 143,03€ (Services d'aides à domicile ADMR et AFD UNA : 16800,03€, Au bonheur d'une pause 7500€)
- 60632 - Alimentation : 477,02€
- 6247 - Transports collectifs : 3 766,69€
- 6251 - Frais de déplacements : 222,60€
- 62878 - Participation des communes à l'Aide à Domicile CCAS de Chambéry : 1 688,56€
- 6182- 6281- 61558 - Documentation, abonnement, reliure : 607,07€ (cotisation UNCCAS 390,43€)

- 6811 - Dotations aux amortissements (opération d'ordre dépense de fonctionnement et recette d'investissement) : 1 420,80€

### **En investissement,**

#### **Les recettes,**

- Dotations aux amortissements (opération d'ordre dépense de fonctionnement et recette d'investissement) : 1 420,80€
- FCTVA : 0 €

#### **Les dépenses,**

- Equipements ateliers des parents: 1442,76€

Le constat est fait d'une augmentation significative des dépenses au profit des associations partenaires œuvrant auprès des populations les plus fragiles de la commune. Ce poste de dépense a pris le pas sur les dépenses liées aux actions d'animations et prévention séniors sans pour autant baisser la qualité des prestations dans ce domaine.

**Après étude des différentes dépenses, le compte administratif est soumis au vote en dehors de la présence du Président :**

**Contre : 0 voix**  
**Pour : 11 voix + 2 voix par procuration**  
**Abstentions : 0 voix**

### **Affectation des résultats 2022**

---

Les résultats sont affectés de la façon suivante au budget primitif pour l'exercice 2023

Section de Fonctionnement	<b>24 435,67€</b>
Section d'investissement	<b>3698,20€</b>

### **Budget 2023**

---

Conformément à l'article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention, de développement social dans la commune, en lien étroit avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ». En réponse aux besoins sociaux de la population, « notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté », le CCAS met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques auprès de la population ainsi que de lutte contre les exclusions.

La souscription aux compétences obligatoires des CCAS, la dernière Analyse des Besoins Sociaux, ainsi que les orientations définies par la politique d'action sociale de la commune, ont conduit à l'élaboration d'un plan d'actions et d'interventions du CCAS qui se traduit autour des axes :

- **Faciliter l'accès aux droits de la population**
- **Soutenir les jeunes dans la mise en œuvre de leur autonomie**
- **Accompagner les familles les plus fragiles**
- **Maintenir les services pour lutter contre l'isolement des aînés**
- **Développer les actions en faveur du handicap**

Ces missions constituent les axes principaux mis en œuvre par le CCAS, dont la traduction budgétaire se définit comme suit :

### **En fonctionnement**

#### **Les recettes,**

- Un excédent reporté de 24 435, 67 €
- Concession cimetière : 2 500€
- Prestation de service (recettes des animations) : 3 450€
- Participation CARSAT pour séjour séniors : 2 000€
- REAAP: 300€
- Produits exceptionnels (don) : 50 €
- Subvention de la commune : 73 150€

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
002-Excédents reportés	26 403,90 €	26 403,90 €	24 435,67 €
7031-Concessions	2 500,00 €	2 400,98 €	2 500,00 €
706-Participation usagers pass numérique	2 000,00 €	3 411,08 €	3 450,00 €
7473-Conférence des financeurs	2 760,00 €	2 760,00 €	0,00 €
7478-CARSAT	2 000,00 €		2 000,00 €
7478-REAAP		1 330,00 €	300,00 €
7474-Dotation communale	73 150,00 €	73 150,00 €	73 150,00 €
77-annulation de mandat		12,99 €	
7713- dons	50,00 €		50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 863,90 €</b>	<b>109 468,95 €</b>	<b>105 885,67 €</b>

Dépenses section fonctionnement	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
60632 fourniture	2 500,00 €	933,62 €	1 317,00 €
6068-petit équipement	2 500,00 €	639,28 €	800,00 €
60623 alimentation	1 000,00 €	477,02 €	1 000,00 €
61558- registres	200,00 €	191,64 €	200,00 €
6182-documentation générale	350,00 €	25,00 €	50,00 €
6184- formation	2 700,00 €	0,00 €	640,00 €
617- études et recherche			900,00 €
6135-location DVD devient 61358	510,00 €	461,06 €	503,04 €
6232-fêtes et cérémonies devient 611	27 100,00 €	20 359,57 €	28 000,00 €
6236-logo			450,00 €
6247-Transport devient 6245	4 000,00 €	3 766,69 €	4 765,95 €
6218- autre personnel extérieur	2 882,67 €	0,00 €	2 000,00 €
6512-droit d'auteur devient 65811	600,00 €	422,96 €	600,00 €
6251-Déplacement	450,00 €	222,60 €	300,00 €
6261- affranchissement	10,00 €	0,00 €	
6281- Cotisation UNCCAS	390,43 €	390,43 €	380,50 €
6811- Amortissement	1 420,80 €	1 420,80 €	1 442,76 €
62878-reversement CCAS Chambéry	1 200,00 €	1 688,56 €	1 800,00 €
6574 SAAD/ Subventions aux associations/ convention ABP devient 65748	32 550,00 €	31 143,03 €	32 036,42 €
658- Convention AMEJ /convention ACFP 73 devient 65888	11 500,00 €	10 059,05 €	12 700,00 €
6562- Aides financières devient 65133 et 65134	17 000,00 €	14 831,97 €	16 000,00 €
	<b>108 863,90 €</b>	<b>87 033,28 €</b>	<b>105 885,67 €</b>

### Les dépenses,

- 61358-Location mobilières (location ciné débat, DVD...) : 503,04€
- 611- Fêtes et cérémonies 28 000€ (fournitures panier de Noël, spectacle de fin d'année, journée parc des oiseaux, thé dansant ateliers gymnastique séniors...) : 22 000€ (Sensibilisation handicap, conférences parentalité, prévention réseaux sociaux ...) 6000€
- 6236- Logo ville handi bienveillante 450€
- 65811- Redevances de droits d'utilisations : 600€
- 65134/65133 Aides facultatives : 16 000€
- 65888-Charges de gestion courante (convention aide à l'accueil de loisirs de familles ravoiriennes et convention hébergement d'urgence ACFP73) : 12 700€
- 6062/6068-Fournitures de petit équipement et autres fournitures (équipements complémentaires CCAS, Espace Publics Numériques, handicap...): 1317€ + 800€

- 617-Etude et recherche (mise à jour données ABS) 900€
- 6574-Subventions aux associations : 32 036,42€ (Services d'aides à domicile : 12 036,42€ ; café associatif 10 000€, associations 5 000€, soutien précarité alimentaire 5000€)
- 62878-Participation des communes à l'Aide à Domicile CCAS de Chambéry : 1800€
- 60623-Alimentation (carnaval, repas partagé, animations séniors, handicap, vivre ensemble...) : 1000€
- 6245-Transports collectifs (sorites journées, voyage club séniors) : 4 765,95€
- 6218- Autre personnel extérieur (conférence parentalité, handicap, service civique) : 2000€
- 6281/61558/6182-Charge à caractère général : 630,50€ (cotisation UNCCAS 380,50€, documentation générale 50€, reliure 200€)
- 6184/6251-Versement à des organismes de formation et déplacements 640€ +300€
- 6811-Dotations aux amortissements (opération d'ordre dépense de fonctionnement et recette d'investissement) : 1 442,76€

### **En investissement**

#### **Les recettes,**

L'excédent reporté 3 698,20€  
 FTVA 233,07€  
 Amortissements 1 442,76€

#### **Les dépenses,**

Matériel de bureau 1000€  
 Mobilier 840€  
 Autre immobilisation corporelle 1 653,39€

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
001-02-AS Solde d'exécution N-1	3 515,35 €	3 515,35 €	3 698,20 €
10 dotation, fond divers et réserve			
10222 FCTVA	204,81 €	204,81 €	233,07 €
28188-5240-AS Opé.d'ordre de transfert	1 420,80 €	1 442,76 €	1 442,76 €
	<b>5 140,96 €</b>	<b>5 162,92 €</b>	<b>5 374,03 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Investissement- 2183	2 300,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Investissement- 2184	1 840,96 €	0,00 €	2 000,00 €
Investissement- 2188	1 000,00 €	1 442,76 €	1 374,03 €
	<b>5 140,96 €</b>	<b>1 442,76 €</b>	<b>5 374,03 €</b>

## Départ de Mme Cécile RYBAKOWSKI

### Attributions des subventions Service d'aide à la personne

---

#### **Service d'Aide à Domicile :**

« Des activités complémentaires et essentielles au maintien à domicile de vos administrés (GIR 5 et 6), sont fixés par les caisses de retraite et les mutuelles, dont les tarifs fixés nationalement, sont bien inférieurs à notre coût de revient.

C'est pourquoi, nous avons besoin de votre aide pour continuer d'assurer et de développer un service de qualité auprès de cette population.

Pour pallier les difficultés de recrutement, nous avons valoriser notre personnel par l'attribution de chèques cadeaux d'un montant maximum de 170 euros par salarié et par l'attribution d'une indemnisation des frais de déplacements plus importante que celle prévue par la convention collective (0.03euros en plus par km, soit une indemnisation à 0.38 euros par km au lieu de 0.35 euros prévus par la convention collective) afin de tenir compte des déplacements en zone de montagne, mais aussi des contraintes liées au parking en secteur urbain.

Nous souhaitons également mettre à disposition de nos salariés pour l'année 2023, une mallette avec des ceintures de transfert, draps de glisse... afin de diminuer les troubles musculo squelettiques, trop fréquents dans leur profession.

Nous ne pouvons pas mettre en place ces avantages et outils de prévention sans votre aide financière. »

Une convention entre le CCAS et l'ADMR a été renouvelée en 2017 suite à la fusion des 4 antennes locales au niveau du bassin chambérien par laquelle la commune s'engage à travers son CCAS à soutenir financièrement la vie de l'association et participer au financement des heures non tarifées par le Conseil Départemental.

**Après avoir demandé à Mme DEBRUERES représentant l'association visée par cette demande de subvention de sortir, le conseil d'administration du CCAS délibère à l'unanimité pour l'attribution subvention de 1,10€ par heure d'intervention effectuée sur la commune en 2022 soit 6401,12€ pour 5819,20 heures.**

L'association AFD – UNA intervient sur 3 secteurs : personnes âgées/personnes handicapées, aide à la famille, intervention auprès de particuliers.

Objectif :

Pérenniser et développer l'activité de l'association auprès des familles, des personnes âgées et en situation de handicap.

Favoriser le recrutement de nos intervenants.

Description :

- Maintenir le positionnement de l'association sur ses activités auprès des personnes les plus fragilisées pour favoriser le maintien à domicile,
- Renforcer le recrutement en travaillant sur la marque employeur, l'amélioration de qualité de vie au travail, l'attractivité des métiers.

Une demande de subvention à hauteur de 8200€ est déposée par l'association, afin de respecter un certain parallélisme des formes, le conseil d'administration délibère pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 5635,30€ pour 5123 heures effectuées sur la commune en 2022.



## **Informations sur les actes pris en vertu des délégations**

---

Depuis le 14 février 2023, 6 bons de première nécessité ont été attribués

23/02/2023	60€
23/02/2023	75€
23/02/2023	90€
14/03/2023	60€
16/03/2023	75€
17/03/2023	75€

Depuis le 14 février 2023, 3 aides financières ont été attribuées

Délib 8/2023	23/02/2023	300€	Loyer
Délib 9/2023	23/02/2023	200 €	obsèques
Délib 10/2023	27/03/2023	535€	automobile

## **Point d'échange en fin de séance**

---

- Précarité alimentaire :

Aide alimentaire d'urgence, point de vigilance nécessité de l'augmenter selon inflation ?

**L'ordre du jour n'appelant plus de questions, la séance est levée.**

Fait le 15 mai 2023,

Le secrétaire de séance



Thierry GERARD

La Vice-Présidente



Chantal GIORDA